

NON RECEPTION DE FONDS ABSENCE DE GRANTIE FINANCIERE

HONORAIRES DE L'AGENCE

(T.V.A. incluse)

« VENTES »

REMUNERATION

pourcentage appliqué sur le montant de la transaction

Montant de la transaction	Locaux à usage d'habitation	Terrain à bâtir	Locaux à usage commercial ou industriel
Jusqu'à 49 999€	Dans la limite de 5000 € TTC	Dans la limite de 5000 € TTC	Dans la limite de 5000 € TTC
De 50 000 € à 200 000 €	10 %	12 %	12 %
Au-delà de 200 000 €	7%	7 %	7,5 %

Conformément aux usages et sauf convention expresse différente entre les parties (indiquée au mandat), la rémunération sera à la charge de la partie indiquée ci-contre

CHARGE DE LA REMUNERATION

VENDEUR